

Séance extraordinaire du 30 novembre 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce trentième jour du mois de novembre deux mille quinze à dix-huit heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones et Michel Patry.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Danielle Bilodeau, greffière.

CV-2015-11-48

Période de questions

Huit personnes assistent à la séance. Deux personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-11-49

Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2015

[Document d'aide à la décision AGR-2015-020](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2015 afin de prévoir que la séance ordinaire du conseil de la Ville prévue le 14 décembre 2015, aura lieu le 21 décembre 2015 à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-50

Attribution du contrat pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sous la rivière Chaudière (secteurs Charny et Saint-Rédempteur) (phase II) et décret des travaux

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-110-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'attribuer le contrat pour les travaux de remplacement de la conduite sous la rivière Chaudière (secteurs Charny et Saint-Rédempteur) (phase II) (appel d'offres 2015-50-14), à Allen entrepreneur général inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 2 442 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux, et ce, conditionnellement à l'émission d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-51

Attribution du contrat pour la fourniture de structures de jeux d'eau aux parcs Renaud-Maillette (secteur Saint-Rédempteur) et de la Paix (secteur Lévis)

Document d'aide à la décision DVC-EQR-2015-017

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'attribuer le contrat pour la fourniture de structures de jeux aux parcs Renaud-Maillette (secteur Saint-Rédempteur) et de la Paix (secteur Lévis) (appel d'offres 2015-55-102), à Imagineo inc., au prix de 137 521,23 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-11-52

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre du conseil ne prend la parole.

CV-2015-11-53

Période de questions

Une personne pose une question et émet des commentaires.

CV-2015-11-54

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 18 heures 45, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Danielle Bilodeau, greffière
